

## HISTOIRE

## Étude comparée de l'organisation des services postaux dans le sillon de Sambre et Meuse en 1789 et 1801

### Approche géographique et historique de deux documents cartographiques

---

**Luca Federico CERRA**

**Université du Luxembourg / Université de Namur**

La période d'occupation française des territoires qui composent l'actuelle Belgique est souvent associée à un bref intermède entre le régime autrichien et le régime hollandais, débouchant sur l'Indépendance belge de 1830. Pourtant, durant la courte période allant de 1795 (le 1<sup>er</sup> octobre les neuf départements dits « réunis » sont rattachés à la République) à 1815 (lorsque le Congrès de Vienne redessine les frontières françaises) s'est déroulé le plus grand et le plus radical chamboulement de l'histoire de ces régions<sup>1</sup>. Chamboulement culturel, économique, et, non des moindres, administratif. À ce niveau, le nouveau découpage du territoire est sans doute l'élément le plus flagrant. Les duchés et comtés qui s'entremêlaient par des frontières déchiquetées sont supprimés et remplacés par des départements. Ceux-ci ont des frontières continues, sont surmontés d'une administration identique pour tous et sont intégrés au système administratif français. Parce qu'il affecte tous les niveaux de la société, ce découpage est à la fois novateur et rationnel, ce qui permet à Sébastien Dubois de le qualifier de « révolution géographique<sup>2</sup> ».

À propos de cette période où les frontières sont redessinées et les administrations centrales changent, il est légitime de se demander dans

---

<sup>1</sup> S. DUBOIS., *La révolution géographique en Belgique. Départementalisation, administration et représentations du territoire de la fin du XVIII<sup>e</sup> au début du XIX<sup>e</sup> siècle*, Bruxelles, 2008, p. 79-81.

<sup>2</sup> *Ibid*, p. 167.

quelle mesure, et suivant quelles contraintes, le déplacement des biens et des personnes s'effectue. Un prisme intéressant pour analyser cette question est celui de l'évolution des services de correspondance, plus ou moins dépendants du pouvoir central selon les époques et susceptibles d'avoir persisté lors du passage d'un régime à un autre.

Sans prétendre à une exhaustivité sur ce sujet peu exploité dans l'historiographie récente, cet article se limite à proposer une comparaison de deux cartes réalisées à douze années d'intervalle. En 1789 et en 1801, ces documents ont cartographié l'étendue et la variété des services postaux dans les Pays-Bas autrichiens d'abord<sup>3</sup>, dans les départements réunis ensuite. Ces cartes représentent un cadre d'analyse idéal : elles permettent, pour un territoire donné, d'avoir en un coup d'œil une vision d'ensemble de la situation pour le sujet qui nous intéresse. En outre, elles ont fait l'objet d'une numérisation par la Bibliothèque Royale de Belgique, ce qui facilite leur consultation et analyse.

L'objectif est d'illustrer comment a évolué ce service de correspondance dans le sillon Sambre-et-Meuse, en prenant comme point de repère l'axe allant de Maubeuge à Maastricht. Quelle était l'organisation du service postal en 1789 dans ce sillon ? Comment a-t-elle évolué douze ans (et quatre régimes politiques<sup>4</sup>) plus tard ? À la lumière des réponses apportées à ces questions, il sera possible de proposer des réflexions pouvant guider les recherches futures sur ce vaste sujet.

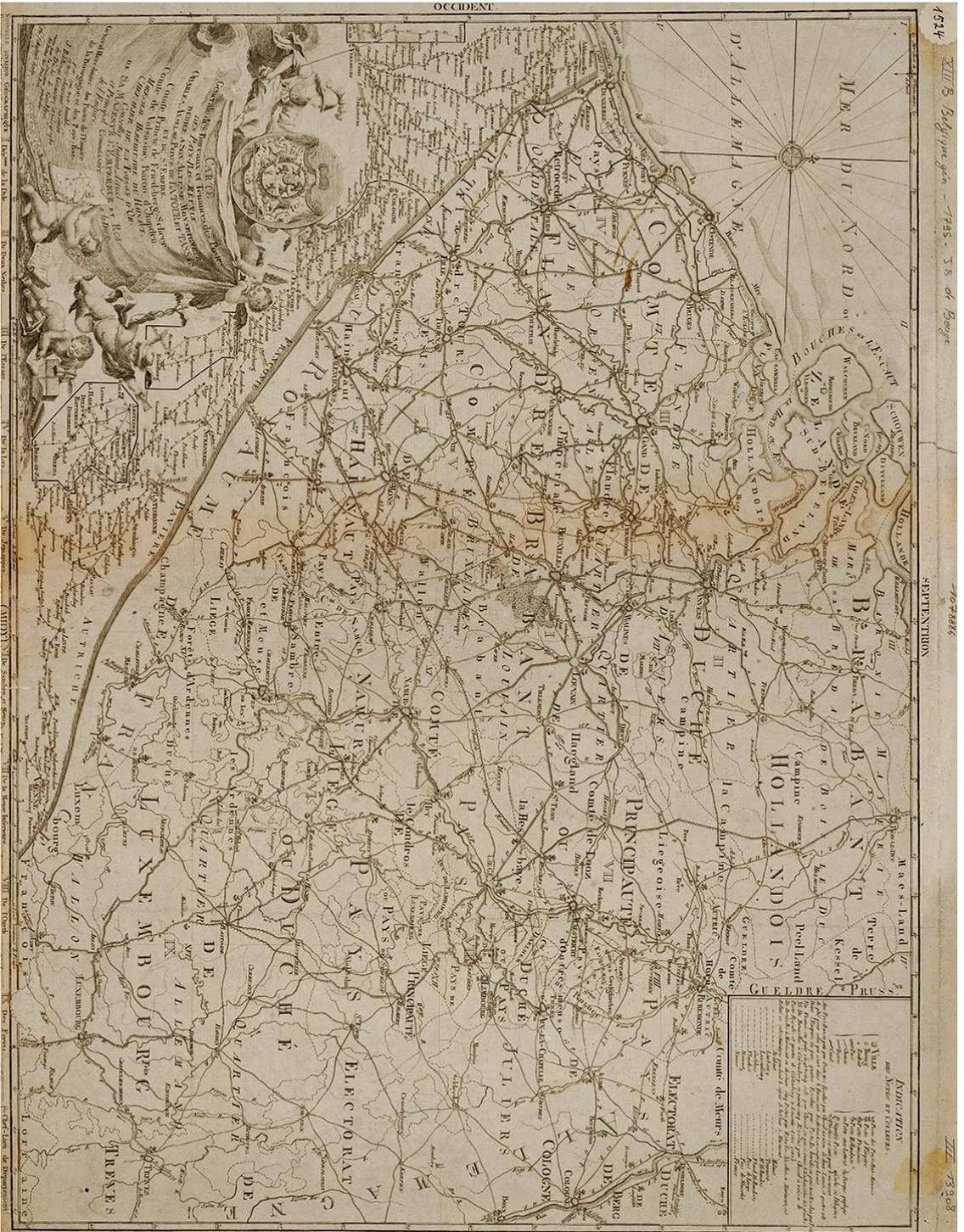
► Carte 1 : *Carte générale des bureaux et tenances des postes des Pays-Bas réunis : dédiée à Son Altesse Monseigneur Charles Anselme, prince de la Tour et Tassis et du St Empire [...]*

► Carte 2 : *Nouvelle carte géographique de bureaux et tenances de postes des XIII départements réunis avec les changements opérés depuis la rentrée des français dans ce pays [...]*

---

<sup>3</sup> Ainsi que dans la principauté de Liège et dans d'autres petites seigneuries dépendantes du Saint-Empire, toutes annexées en 1795 par la République française.

<sup>4</sup> D'abord l'Empire autrichien, puis la République pré et post thermidor, ensuite le Directoire, et enfin le Consulat.



4524 VIII B Belgique gen - 1755 - 58 de Bouge

1678886

17528



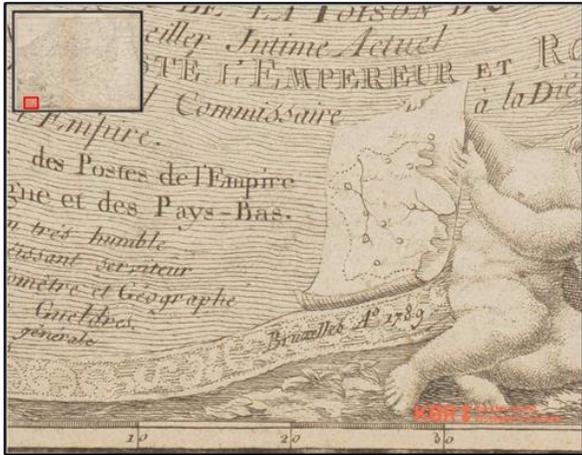


Fig. 1 : Légende de la Carte générale des bureaux et ténances des postes des Pays-Bas (détail).

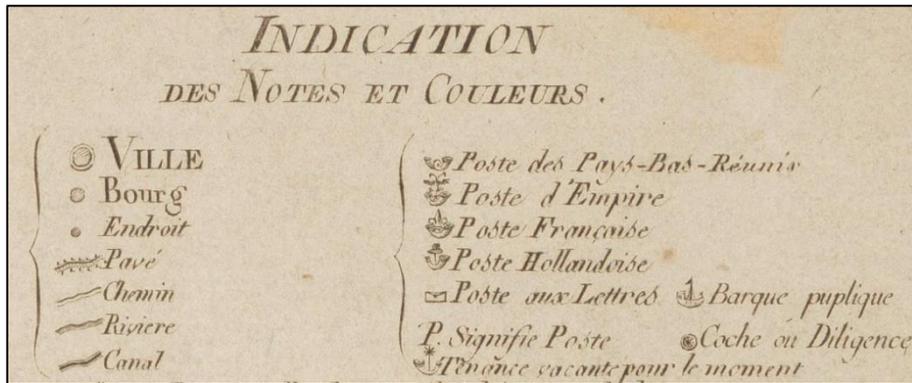


Fig. 2 : La mention de la date (détail de la Carte générale des bureaux et ténances des postes des Pays-Bas).

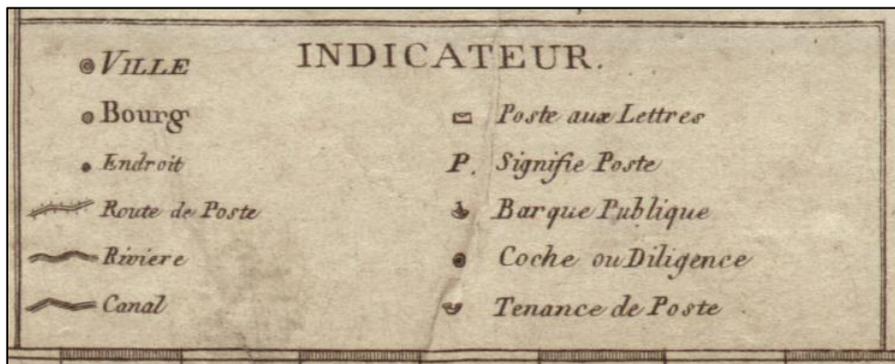


Fig. 3 : Légende de la Nouvelle carte géographique de bureaux et tenances de postes des XIII départements réunis...

## Deux sources cartographiques inédites

Les deux cartes analysées ici ont été réalisées en 1789 et 1801 par deux instances différentes : la Généralité des Postes pour la première, la Direction générale des Postes des Pays-Bas pour la seconde. Elles poursuivent cependant le même but : reprendre sur une surface restreinte le réseau postal des Pays-Bas<sup>5</sup>.

### *Analyse et contexte de production de la carte de 1789*

La *Carte générale des bureaux et tenances des postes des Pays-Bas* (carte 1) est datée de *Bruxelles, année 1789*. Il s'agit d'une gravure sur papier. Son échelle est exprimée en lieues de Brabant. Une lieue correspond, sur le document, à 0,89 centimètre, soit une échelle de 1/552 977. Inusuelle, à cause de la conversion d'unités de mesure d'Ancien Régime, cette échelle est aussi largement supérieure à celle de la carte de Ferraris réalisée douze ans plus tôt (1/11 520)<sup>6</sup>. Cela fait sens : la carte a beau être grand format (environ 62 × 46 cm), elle doit être maniable et consultable sur un bureau, tout en ayant la nécessité d'englober l'ensemble du territoire des Pays-Bas. Son utilité étant en effet de repérer les temps de parcours et les relais de poste de chaque ville, son échelle se justifie parfaitement<sup>7</sup>.

À la marge de la carte, là où devraient se trouver les États environnants, sont imprimés la légende (en haut à droite), le titre inscrit dans un cartouche avec les armes de la famille de Tour et Taxis – commanditaire de la carte (en bas à gauche) – et l'échelle (en bas à droite). À côté du titre est ajouté un schéma des principaux réseaux postaux de l'Empire gérés par la puissante famille allemande<sup>8</sup>.

La légende reprend trois éléments. D'abord, les centres habités, identifiés par un cercle plus ou moins large en fonction du fait qu'il s'agit

---

<sup>5</sup> Une reproduction de ces deux cartes se trouve à la fin de ce travail ; elles sont consultables en ligne à l'adresse mentionnée dans la bibliographie.

<sup>6</sup> P. DE MAEYER, « Les cartes de Ferraris », dans *Institut Géographique National*, en ligne. URL : [https://www.ngi.be/Common/ferraris\\_fr.pdf](https://www.ngi.be/Common/ferraris_fr.pdf)

<sup>7</sup> *Carte générale des bureaux et tenances des postes des Pays-Bas [...]*, dans *Cartesius*, en ligne. URL : <http://www.cartesius.be/CartesiusPortal/>

<sup>8</sup> C. LEMOINE-ISABEAU, *La cartographie du territoire belge de 1780 à 1830. Entre Ferraris et le Dépôt de la Guerre de Belgique*, Bruxelles, 1997, p. 179.

d'une « ville », d'un « bourg » ou d'un « endroit<sup>9</sup> ». Ensuite, les voies de communication, avec une distinction faite entre les voies « pavées », les « chemins », les « rivières » et les « canaux ». Le choix de distinguer les routes pavées des chemins nous indique implicitement que cette différenciation revêt une importance pour d'éventuels voyageurs ou postiers, pour d'évidentes raisons de rapidité. Enfin, la légende signale les différentes sortes de relais de poste, points fixes de dépôt et d'acheminement du courrier<sup>10</sup>. Ils sont représentés par un cor postal surmonté d'un emblème stylisé de l'entité politique à laquelle ils appartiennent :

- un aigle bicéphale pour l'Empire ;
- une fleur de lys pour la France ;
- un berret pour la Hollande ;
- un cor postal classique pour les Pays-Bas autrichiens<sup>11</sup>.

D'autres éléments sont également indiqués en utilisant une symbolique particulière :

- les tenances<sup>12</sup> vacantes par un cor postal surmonté d'une astérisque ;
- les postes aux lettres<sup>13</sup> par une enveloppe ;
- la distance en *postes*<sup>14</sup> par la lettre *P.* ;
- les barques publiques par un petit bateau ;
- les diligences par une roue<sup>15</sup>

Réalisée par J. B. de Bouge, « géomètre et géographe du Duché de Gueldres », la carte sert d'outil à l'immense appareil postal appartenant

---

<sup>9</sup> Ce dernier terme désigne une localité de très petite taille, correspondant au « village » en termes modernes.

<sup>10</sup> On y procède également au remplacement des chevaux fatigués d'une diligence transportant du courrier. Ces endroits sont sous l'administration d'un pouvoir public ou d'une organisation qui en dépend.

<sup>11</sup> Bruxelles, Bibliothèque royale de Belgique [= KBR], *Nouvelles carte géographique de bureaux et tenances de postes des XII départements réunis* [...].

<sup>12</sup> Désigne le fait de tenir un établissement soumis à une autorisation d'ouverture et à une surveillance des pouvoirs publics.

<sup>13</sup> Ce terme désigne le bureau de l'administration dont le service principal est l'acheminement et la distribution du courrier.

<sup>14</sup> L'unité de mesure d'une « poste » correspond à deux lieues et est utilisée durant l'Ancien Régime pour déterminer la distance entre deux relais de poste.

<sup>15</sup> KBR, *Nouvelles carte géographique de bureaux et tenances de postes des XII départements réunis* [...].

à la prestigieuse famille allemande de Tour et Taxis. Plus précisément, au prince Charles-Anselme, à qui la carte est dédiée : depuis 1786, ce dernier était parvenu à inclure les Pays-Bas autrichiens dans le giron administré par son service postal desservant jusque-là la majeure partie du Saint Empire<sup>16</sup>.

Inventoriant l'ensemble des « bureaux et tenances des postes des Pays-Bas », la carte se veut être un outil exhaustif à l'usage du personnel administratif, mais également des habitants et des voyageurs qui voudraient connaître les temps de parcours et de livraison entre les différentes villes desservies. Le géographe a pris soin d'indiquer également les complexes limites administratives des différentes entités composant les Pays-Bas.

### *Une carte remaniée*

Cette carte est datée de 1789, mais la notice de la KBR la situe en 1795. Ce décalage est dû au fait que, comme indiqué en marge du document, le redécoupage administratif de 1795 – date à laquelle les Pays-Bas autrichiens sont officiellement annexés à la République Française – a été ajouté par après et en couleurs. L'exemplaire dont on dispose ici n'est pas colorié, mais d'autres l'ont été selon toute vraisemblance.

La correction de 1795 a été opérée par Philippe-Joseph Maillart, de la Direction générale des Postes des Pays-Bas. Cette même institution et ce même géographe, épaulé par sa sœur Jeanne-Catherine, sont à l'origine de la seconde carte retenue pour ce travail.

### *Analyse comparée des éléments représentés sur la seconde carte*

La *Nouvelle carte géographique de bureaux et tenances de postes des XIII départements réunis* est gravée et imprimée sur papier, puis coloriée à l'aquarelle en 1801 (an IX) à Bruxelles par Philippe-Joseph et Jeanne-Catherine Maillart, frère et sœur, pour servir à la Direction générale des postes des Pays-Bas. Bien que plus petite que la précédente (47 × 59 cm), elle mentionne les mêmes localités (du moins pour la zone géographique qui nous intéresse) en gardant une échelle légèrement inférieure (environ de 1/500000). Comme pour la carte de J. B. de Bouge, les marges sont dédiées à la représentation des schémas de trajets

---

<sup>16</sup> B. DELÉPINNE, *Histoire de la poste internationale en Belgique sous les grands maîtres des postes de la famille De Tassis*, Bruxelles, 1952, p. 91-99.

environnants dépendant de l'administration, ainsi qu'à la légende (en bas à gauche). Beaucoup plus sobre, le titre est ici inséré dans le coin supérieur droit<sup>17</sup>.

Les principales différences avec la légende précédente résident dans le nombre de signes pour représenter les tenances de poste : cinq pour la première carte, contre une seule dans celle-ci. Ce détail n'est pas des moindres. Il illustre un phénomène caractérisant la période française : la rationalisation. Il n'y a pas que les frontières géographiques qui ont été modifiées, mais également l'organisation intrinsèque des services disponibles sur le territoire, dont l'uniformité du service postal fait partie.

Une autre différence concerne la mention des voies de communication : ne sont ici mises en évidence que les routes de poste, ce qui rend la comparaison difficile avec la précédente carte, beaucoup plus détaillée. Cette carte est produite à une époque où les possessions françaises dans ces régions se consolident : en plus des neuf départements réunis, quatre autres sont représentés. Ils bordent le Rhin et sont issus d'une seconde phase de conquête, postérieure à celle de 1795. La subdivision de ces nouveaux territoires fait l'objet d'un grand nombre de mesures prises par le gouvernement central, qui sont régulièrement rectifiées, adaptées, modifiées selon les besoins de chaque administration. Dans une situation pareille, qui ne se stabilise qu'à partir de 1798, une carte reprenant toutes les informations définitives ne peut qu'être utile – et souhaitée<sup>18</sup>.

## Un questionnement géographique

### *Problématique et questionnement spatial*

Les cartes décrites dans la première partie de ce travail concernent donc un même espace représenté approximativement à la même échelle, à douze ans d'intervalle. Elles décrivent également la même réalité (l'organisation postale) dans cet espace. Si, entre la fin de la période autrichienne et le milieu de la période française, des changements significatifs sont survenus dans l'organisation postale au niveau du

---

<sup>17</sup> C. LEMOINE-ISABEAU, *La cartographie du territoire belge...*, p. 236.

<sup>18</sup> L. HERLANT, *La poste aux lettres et les marques postales en Belgique de 1648 à 1849*, Bruges, 1946, p. 47-49.

sillon de Sambre et Meuse, ils sont donc indiqués sur ces cartes. Le cadre spatial de cette analyse s'étend de la ville de Maubeuge à Maastricht, en suivant les deux cours d'eau.

En 1789, l'administration du service postal dans les régions qui constituent l'actuelle Belgique est divisée entre les différentes entités qui se partagent le territoire. Comme évoqué plus haut, la légende de la première carte répertorie quatre différentes appartenances des relais de poste, correspondant aux entités politiques se partageant le territoire : les Pays-Bas autrichiens, le Saint-Empire, la France, la Hollande. Les bureaux de poste sont par contre indiqués uniformément.

La famille de Tour et Taxis possède le privilège d'organiser les services postaux dans le Saint-Empire depuis 1490<sup>19</sup>, mais son domaine ne s'est étendu aux Pays-Bas qu'en 1786<sup>20</sup>. Le prince Charles Anselme (Francfort, 1733–Winzer, 1805) est maître des postes du Saint-Empire depuis 1773. C'est à lui qu'est due l'extension des territoires gérés par la Généralité des Postes, sur autorisation de l'empereur Joseph II. Après l'invasion française, le Traité de Lunéville (1801) met fin à la domination de la famille sur les services postaux et sanctionne la gestion des postes par un service créé *ad hoc* par la République française<sup>21</sup>.

En 1801, la situation a donc radicalement changé. Non seulement le service postal de ces régions est devenu entièrement dépendant de l'administration française, mais il a été aussi uniformisé avec le reste du territoire national.

### *Une évolution comparée*

Une clé de lecture est d'abord de comparer la situation des principales villes du sillon. Pour cela, une sélection s'impose : outre Maubeuge et Maastricht, les principales villes (indiquées comme telles dans la légende) sont Charleroi, Namur, Dinant, Huy et Liège. On sait que, durant la période préindustrielle, les relais de poste ont joué un rôle important en termes de fixation de l'habitat le long des routes principales<sup>22</sup>.

Toutes ces villes possèdent, en 1789, un relais de poste et une poste aux lettres. Le relais appartient à des pouvoirs différents en fonction de la

<sup>19</sup> B. DELÉPINNE, *Histoire de la poste internationale...*, p. 29.

<sup>20</sup> *Ibid*, p. 94.

<sup>21</sup> B. PELLISTRANDI, *Les relations internationales de 1800 à 1871*, Paris, 2000, p. 16-18.

<sup>22</sup> Voir art. « Poste », dans P. GEORGE (dir.), *Dictionnaire de la géographie*, Paris, 1974, p. 320.

ville : le Royaume de France pour Maubeuge, les Pays-Bas autrichiens pour Namur, le Saint-Empire pour Huy, Dinant et Liège, la Hollande pour Maastricht. Le relais de poste de Charleroi est mentionné comme vacant.

Ces relais sont conservés durant l'occupation française, à l'exception de celui de Huy. Quand elles sont présentes, les diligences ou les barques publiques sont elles aussi maintenues. Le cas de Huy interroge, car la ville, bien que légèrement moins peuplée que les autres, se situe à un carrefour important sur la Meuse entre Namur et Liège et sur un chemin reliant Namur à la route pavée reliant Dinant à la Cité ardente. Une analyse détaillée permet de constater que ce phénomène n'est pas isolé : si l'on prend, comme cadre, les voies navigables de la Sambre et de la Meuse, ainsi que la route pavée reliant Dinant à Liège, au moins quatre autres bourgs ou endroits voient leur poste aux lettres supprimée. C'est le cas de La Buissière, Fontaine-l'Évêque, Gosselies et Sombreffe. Des relais de poste sont également supprimés à Douzies, Ciney et Nadrin (mais ce dernier cas pourrait être justifié par la présence d'un relais, maintenu, dans le tout proche village de Fraineux).

En définitive, le département de Sambre-et-Meuse comporte, en 1801, dix relais de poste et seulement deux postes aux lettres, contre onze relais et huit postes aux lettres sur le même territoire en 1789. Un constat semblable est valable pour le département de l'Ourthe, qui possède trois relais et quatre postes aux lettres en 1801, contre sept relais et autant de postes aux lettres en 1789<sup>23</sup>. Cette coupe drastique dans le nombre de bureaux et relais de poste, alors que le service postal connaît un réel essor à la fin du XVIII<sup>e</sup> et au début du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>24</sup>, peut d'abord s'expliquer par les restrictions budgétaires auxquelles est confronté le gouvernement français. En effet, après l'annexion des Pays-Bas, ses caisses ne sont pas renflouées au niveau qu'il attendait, et il doit donc veiller à ne pas occasionner des dépenses superflues<sup>25</sup>. Cette réduction peut aussi s'expliquer par la réorganisation administrative, de grande envergure, à laquelle a été sujette le service postal de ces régions<sup>26</sup>.

---

<sup>23</sup> Ces données sont issues du dépouillement de la carte de 1801, et en calquant les limites des départements français sur celle de 1789.

<sup>24</sup> « La poste aux lettres », dans S. BONIN, et C. LANGLOIS (dir.), *Atlas de la Révolution française*, t. 1 : *Routes et communications*, Paris, 1987, p. 39.

<sup>25</sup> L. HERLANT, *La poste aux lettres...*, p. 51.

<sup>26</sup> J. LAMBERT, *Les maîtres de poste et leurs relais (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*. Jambes, Courrière, Emptinne, Namur, 2006, p. 53.

### *Nouvelles valeurs, nouvelles frontières*

Après l'annexion, en 1795, c'est l'armée française et son commandement qui prennent en charge la gestion du service postal, en donnant la priorité aux correspondances entre postes militaires ainsi qu'entre les soldats et leurs familles. La poste civile conserve, dans un premier temps, son personnel et sa réglementation, mais est subordonnée à l'armée et non plus, notamment, à la famille de Tour et Tassis<sup>27</sup>.

La division administrative en départements est la première couche de la réorganisation française : s'en suit une division en cantons, sur laquelle se structurent les services postaux (mais également ceux de gendarmerie, par exemple). Chaque canton est subordonné à la Direction générale des Postes des Pays-Bas, organe provisoire bientôt incorporé dans l'Administration générale des Postes et Messageries.

Cette dernière organisation diffère grandement de celles d'Ancien Régime. En plus de posséder un « sens civique pro-révolutionnaire », les employés de ces nouvelles instances doivent prêter un serment sur l'inviolabilité du secret de la correspondance<sup>28</sup>. Ces nouvelles valeurs guidant l'action des services postaux vont de pair avec l'aspiration nouvelle de la Révolution française à garantir le respect des Droits de l'Homme sur tout le territoire de la République. Territoire qui a donc été largement réorganisé, notamment dans les régions conquises.

Les anciennes frontières étant pour la plupart supprimées, les diverses appartenances des enclaves et des régions fragmentées sur le territoire belge le sont aussi. Deux villes proches, mais appartenant à deux États différents, ne doivent donc plus avoir deux relais postaux distincts. C'est le cas, par exemple, des villes de Verviers et Herve, relativement proches, mais ayant une poste aux lettres propre à chacune, car appartenant à deux entités différentes (les deux premières à la principauté de Liège, la dernière aux Pays-Bas autrichiens) : l'administration du canton de Liège ne conservera que celui de Herve.

Cet élément est confirmé par le travail de Jacques Lambert sur les maîtres de poste du canton de Namur, qui détaille de nombreux témoignages illustrant comment le service postal français assure mieux

---

<sup>27</sup> *Ibid*, p. 52.

<sup>28</sup> *Ibid*, p. 53-55.

les tâches qui lui incombent<sup>29</sup>, alors même que l'on vient d'illustrer les suppressions de nombreux relais. Cela démontre que peu de relais, organisés de manière rationnelle, permettent un meilleur service qu'une organisation éparpillée sur un territoire morcelé.

### *Quelques grands auteurs face à cette problématique*

L'étude de la réorganisation du système postal dans le Sillon de Sambre et Meuse aurait pu rapidement s'apparenter à une géographie historique « à l'Auguste Lognon<sup>30</sup> » : très descriptive, accordant une place importante à l'évolution des éléments, restant en somme une étude cartographique plus qu'une véritable démarche de géographie historique. Quoi de plus normal : les sources utilisées sont des documents cartographiques ayant eu une utilité profondément descriptive. Faire émerger des aspects humains a donc nécessité de les comparer entre eux, dans un premier temps, et de les confronter à une solide bibliographie constituée sur le sujet, ensuite.

Cette démarche se rapproche alors de la vision de Lucien Febvre, qui se réjouissait au début du siècle dernier de la disparition de la « vieille géographie [...] qui se souciait uniquement de décrire, d'énumérer, d'inventorier<sup>31</sup> ». L'objet de cette étude correspond bien mieux à ce qu'il appelle « le seul problème fondamental que se pose la géographie humaine<sup>32</sup> » : illustrer comment les facteurs géographiques jouent un rôle premier sur la vie des sociétés humaines, qui les façonnent et les modifient selon l'étendue de leurs possibilités.

Malheureusement, l'œuvre majeure de Jean-Robert Pitte (*Histoire du paysage français*) ne s'est pas révélée utile dans le cadre de ce travail, son analyse portant sur le paysage à petite échelle des bourgs et des entités rurales. Les aspects des impacts paysagers des relais de postes (comme l'essor des routes pavées ou des édifices publics et privés

---

<sup>29</sup> *Ibid*, p. 55-56.

<sup>30</sup> Historien et archiviste (1844-1911), il est un des pères fondateurs de la géographie historique, notamment par son œuvre majeure *Les Noms de lieux en France*. Sa démarche, trop descriptive et dépourvue d'une réelle analyse de l'impact humain, lui vaudra les critiques de Lucien Febvre (1878-1956).

<sup>31</sup> L. FEBVRE, *La terre et l'évolution humaine. Introduction à la géographie historique*, Paris, 1922, p. 28-29.

<sup>32</sup> *Ibid*, p. 390.

dédiés au service postal) ne sont pas évoqués en tant que tels. Même indirectement, cette question n'y est pratiquement pas abordée.

En revanche, Sébastien Dubois montre, dans des travaux bien plus récents, comment la révolution géographique de la période française a affecté tous les niveaux de la société<sup>33</sup>. Les services postaux ne font pas exception : par cette réforme, la diffusion du courrier devient plus efficace. Est-ce à dire plus rapide ? Il est difficile d'avancer des hypothèses sur la question, car la légende des deux cartes ne correspond pas : les routes pavées et les distances semblent ne pas coïncider, sans doute en raison de la création de nouvelles routes, mais aussi parce que la carte 2 ne mentionne que les routes postales. En plus, les distances sont exprimées en lieues, ce qui ne correspond pas à la même distance si l'on utilise des lieues de Brabant (carte 1) ou des lieues françaises (carte 2), rendant la comparaison difficile dans le cadre d'un travail tel que celui-ci. Toutefois, l'apport des principales idées de quelques grands auteurs de géographie historique a permis de doter ce travail d'une dimension plus humaine et de focaliser les recherches sur l'impact que les changements ont eu pour la population.

## Conclusion

Ce travail a permis de mettre en avant et d'illustrer, par un exemple concret, comment s'est opérée la rationalisation des services postaux le long de la Sambre et de la Meuse de 1789 à 1801. L'analyse comparée de ces deux cartes a en outre permis de mettre en avant comment est organisé, dans deux régimes différents, le service assurant la correspondance entre les individus. Si ce travail se borne à comparer deux sources et à émettre des hypothèses facilement vérifiables, une analyse plus poussée pourrait permettre de détailler l'évolution des temps de parcours et des routes pavées sur ce même espace. Il serait également possible, pour rendre ce travail pleinement exhaustif, de comparer ces données aux chiffres des départs hebdomadaires par bureau de poste, afin de dresser un tableau comparatif au nombre de bureaux présents sur le territoire. Ce travail a déjà été effectué pour d'autres régions, en conduisant à des résultats probants<sup>34</sup>.

---

<sup>33</sup> S. DUBOIS., *La révolution géographique...*, p. 119-120.

<sup>34</sup> S. BONIN. et C. LANGLOIS (dir.), *Atlas de la Révolution française...*, t. 1, p. 44.